

## 7 LES IMPACTS

L'évaluation des impacts du projet du lieu d'enfouissement technique sur les aspects visuels est basée sur une méthodologie d'évaluation établie par le Groupe-conseil BPR-EnvirAqua pour l'ensemble du projet. Nous présentons les grandes lignes de cette méthodologie dans le chapitre qui suit.

### 7.1 Méthodologie d'évaluation des impacts

La méthode d'évaluation des impacts préconisée est constituée d'une matrice d'impacts (appelée matrice de Leopold, *et al*, 1971) qui consiste principalement à mettre en relation les activités du projet comme sources d'impacts et les différentes composantes des milieux humain, physique et biologique susceptibles d'être touchés.

#### 7.1.1 Composantes d'évaluation

L'élaboration de la matrice des impacts est basée sur les composantes ou activités du projet (sources d'impacts) et les composantes du milieu.

##### **Les sources d'impacts:**

Phase d'aménagement :

- Déboisement
- Chemins d'accès
- Décapage du sol
- Imperméabilisation et système de captage
- Contrôle du ruissellement de surface

Phase d'exploitation :

- Enfouissement des déchets
- Captage et traitement du lixiviat
- Captage et traitement du biogaz
- Présence du LES
- Recouvrement final et ensemencement

### **Identification des composantes du milieu :**

#### Composantes physiques :

- Drainage de surface
- Qualité des eaux de surfaces
- Qualité des eaux souterraines
- Surface du sol
- Qualité de l'air
- Profil et pente d'équilibre

#### Composantes biologiques :

- Végétation
- Faune ichtyologique
- Herpétofaune
- Mammifères
- Avifaune
- Habitats fauniques

#### Composantes humaines :

- Milieu bâti
- Sécurité publique
- Socio-économique
- Aspect visuel
- Ambiance sonore
- Santé publique

## **7.2 Détails de l'analyse des impacts**

L'analyse des impacts implique une première partie qui consiste à identifier les impacts du projet et à les décrire. Par la suite, une évaluation des impacts est déterminée en terme d'importance des impacts.

### **7.2.1 Paramètres caractérisant les impacts**

La description des impacts se fait en terme d'identification de l'impact et des éléments caractérisant ces impacts : durée, portée, intensité.

Tableau 2 : Paramètres des impacts

<b>Nature de l'impact</b>	
Positive :	Incidences positives sur la composante du milieu.
Négative :	Incidences négatives sur la composante du milieu.

<b>Durée de l'impact</b>	
Longue :	Impact ressenti de façon continue ou permanente ou de façon intermittente mais régulière pendant toute la durée de vie du projet et même au-delà. Comporte souvent une notion d'irréversibilité.
Moyenne :	Impact ressenti de façon continue ou intermittente mais régulière pendant une période inférieure à la durée de vie du projet.
Courte :	Impact dont l'effet est ressenti à un certain moment et au plus quelques mois.

<b>Portée de l'impact (étendue)</b>	
Ponctuelle :	Impact touchant une ou plusieurs composantes du milieu situées à l'intérieur de la zone d'intervention et qui sont utilisées ou perceptibles par un groupe restreint d'individus.
Locale :	Impact touchant une ou plusieurs composantes du milieu situées à proximité de la zone d'intervention et qui sont utilisées ou perceptibles par une partie ou l'ensemble d'une collectivité.
Régionale :	Impact touchant une ou plusieurs composantes du milieu et qui sont utilisées ou perceptibles par une collectivité régionale ou par un large segment de la collectivité québécoise.

<b>Intensité de l'impact</b>	
Forte :	L'impact modifie de façon importante une ou plusieurs composantes du milieu, remet en cause leur intégrité ou en réduit fortement l'utilisation ou la qualité.
Moyenne :	L'impact modifie de façon tangible une ou plusieurs composantes du milieu et en réduit quelque peu l'utilisation et la qualité, sans compromettre leur intégrité.
Faible :	L'impact modifie légèrement une ou plusieurs composantes du milieu et en réduit peu l'utilisation ou la qualité.

## 7.2.2 Les impacts visuels

On entend par impact visuel, toute transformation de l'environnement visuel d'une unité de paysage engendrée par l'implantation d'une infrastructure. Un impact visuel est positif lorsqu'il donne accès à un paysage intéressant et valorisé. Il est négatif lorsqu'il engendre monotonie, discontinuité, confusion ou déstructuration du paysage. Un impact anticipé est faible, moyen ou fort selon sa durée, son intensité et son étendue<sup>2</sup>.

### La durée

La durée de l'impact est déterminée en fonction de son importance dans le temps. Un impact irréversible est considéré « permanent », alors que des effets pouvant être perçus pendant quelques années sont « à moyen terme ». Un impact « temporaire » s'échelonne approximativement sur la durée des travaux.

### L'intensité

L'intensité reflète le degré de perturbation d'une unité de paysage. Le tableau 3 illustre comment, à l'aide de l'accessibilité visuelle, de l'intérêt et de la valeur attribuée, il est possible de construire un indice d'intensité de l'impact visuel. Cette démarche est semblable à celle utilisée pour l'évaluation des résistances sauf qu'elle s'applique à la zone d'accès visuel immédiate de l'infrastructure.

### L'étendue

L'étendue d'un impact est fonction de la superficie affectée. Elle est « ponctuelle », « locale » ou « régionale » selon son degré de perception visuelle.

La grille d'évaluation du tableau 3 illustre comment, à l'aide des critères de durée, d'intensité et d'étendue, il est possible de déduire si globalement l'impact anticipé est faible, moyen ou fort.

---

<sup>2</sup> Guide de référence général pour la réalisation des études d'impact sur l'environnement relativement aux aménagements linéaires. Ministère de l'Environnement du Québec, novembre 1981.

L'évaluation de l'impact est déterminée en terme d'importance de l'impact exprimée selon l'échelle suivante : impact négligeable, mineur, moyen, majeur.

Tableau 3 : Grille d'évaluation des impacts

Durée	Portée	Intensité		
		Faible	Moyenne	Forte
Courte	Ponctuelle	Mineure	Mineure	Mineure
	Locale	Mineure	Mineure	Moyenne
	Régionale	Mineure	Moyenne	Moyenne
Moyenne	Ponctuelle	Mineure	Mineure	Moyenne
	Locale	Mineure	Moyenne	Moyenne
	Régionale	Mineure	Moyenne	Majeure
Longue	Ponctuelle	Mineure	Moyenne	Moyenne
	Locale	Mineure	Moyenne	Majeure
	Régionale	Moyenne	Majeure	Majeure

Le tableau 4 résume l'importance des impacts pour chacune des huit unités de paysage en fonction de leur intensité respective, de la durée de l'impact et de la portée.

**Tableau 4 : Importance de l'impact par unité de paysage**

		Unité de paysage							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Intensité (sensibilité aux changements)		Forte	Forte	Forte	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne
Durée	Courte								
	Moyenne	Longue	Longue	Longue	Longue	Longue	Longue	Longue	Longue
	Longue								
Envergure	Ponctuelle								
	Locale	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Ponctuelle	Locale	Ponctuelle	Ponctuelle	Locale
	Régionale								
Importance de l'impact		Moyenne	Moyenne	Moyenne	Mineure	Moyenne	Moyenne	Mineure	Moyenne

Tableau 5 : Synthèse des impacts liés au projet du lieu d'enfouissement technique Roland-Thibault inc.

SOURCES D'IMPACTS	CRACTÉRISATION DE L'IMPACT
<b>Phase d'aménagement</b>	
Déboisement	▼
Aménagement des chemins d'accès permanents et temporaires	▼
Décapage du sol	
Système de contrôle du ruissellement de surface non contaminé	
<b>Phase d'exploitation</b>	
Enfouissement des déchets	▼
Recouvrement final et ensemencement	▼
Captage et traitement du lixiviat	
Captage et traitement du biogaz	
Systèmes de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des biogaz	
Émissions atmosphériques	
Présence d'espèces fauniques indésirables	
Transport et circulation	
Rejet des eaux de lixiviation traitées	
Présence du LET	▼

**Légende :**

	Majeur	Moyen	Mineur	Négligeable
Positif	▲	▲	▲	●
Négatif	▼	▼	▼	●

### **7.3 Les impacts sur les composantes d'aspect visuel**

#### **7.3.1 Phase d'aménagement – Déboisement**

Perte réelle de végétation forestière. Le lieu d'enfouissement technique (LET) résultera en un déboisement de 38 hectares de jeune forêt d'une hauteur approximative pouvant varier de 12 à 17 mètres. Cette végétation joue un rôle important surtout pour les observateurs de la Route 137 et les résidents situés à l'est du projet du lieu d'enfouissement technique. Compte tenu de la visibilité du projet pour ces observateurs, des mesures d'atténuation avec reboisement (voir chapitre 8) sont proposées afin de limiter l'accès visuel au site. Ainsi, avec la mise en place des mesures d'atténuation proposées, l'impact du projet sur le paysage du site sera mineur.

#### **7.3.2 Phase d'aménagement – Chemin d'accès**

Il n'y aura pas d'impact significatif sur les composantes visuelles sauf pour l'empiètement de ce chemin d'accès dans la zone tampon de 50 mètres à partir de la Route 137 et des résidents situés à l'est du site. Cet empiètement de 10 mètres diminuera l'espace disponible pour des mesures d'atténuation. L'ajout d'écran végétal entre le chemin d'accès et la Route 137 réduira la visibilité de ce chemin pour un impact mineur.

#### **7.3.3 Phase d'aménagement – Décapage du sol**

Il n'y aura pas d'impact significatif sur les composantes d'aspect visuel.

#### **7.3.4 Phase d'aménagement – Imperméabilisation et système de captage**

Il n'y aura pas d'impact significatif sur les composantes d'aspect visuel.

#### **7.3.5 Phase d'aménagement – Contrôle du ruissellement de surface**

Il n'y aura pas d'impact significatif sur les composantes d'aspect visuel.



Tableau 6 : Résumé des impacts

	Déboisement	Chemin d'accès	Enfouissement	Présence LES	Recouvrement
Intensité	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Durée	Permanente	Permanente	Moyenne	Permanente	Permanente
Étendue	Locale	Ponctuelle	Ponctuelle	Locale	Locale
Impact anticipé	Moyen	Moyen	Mineur	Moyen	Moyen
Mesure d'atténuation	Applicable	Applicable	Applicable	--	--
Impact résiduel	Mineur	Mineur	Négligeable	Moyen	Moyen

### 7.3.6 Phase d'exploitation – Enfouissement des déchets et présence du LET

Les activités d'enfouissement des déchets incluant la circulation de la machinerie sur le site et le déversement / remplissage du site seront visibles mais les mesures de mitigation (écran végétal combiné à un remblai entre le site et la Route 137) permettront de respecter les normes.

### 7.3.7 Phase d'exploitation – Captage et traitement du lixiviat

Il n'y aura pas d'impact significatif sur les composantes d'aspect visuel.

### 7.3.8 Phase d'exploitation – Captage et traitement du biogaz

Il n'y aura pas d'impact significatif sur les composantes d'aspect visuel.

### 7.3.9 Phase d'exploitation – Présence du LES

L'impact de la présence du LET sur le milieu visuel est directement relié au degré de sensibilité aux changements visuels pour les huit unités de paysage que l'on retrouve au tableau 1.

Le paysage sera modifié très localement et les principaux observateurs touchés par les changements visuels seront les quelques résidents de la zone d'étude et les usagers des rangs ou des chemins visés dont la Route 137. Compte tenu de l'éloignement de plus de 2 kilomètres et le degré de perceptibilité de plusieurs unités de paysage, la principale intensité moyenne retenue est reliée à l'unité 5 soit les abords de la Route 137 à l'est du projet du lieu d'enfouissement technique d'autant plus que la vue sur le Mont Yamaska sera partiellement modifiée par la présence du LET (voir Annexe A).

Cet impact de longue durée d'une étendue ponctuelle est jugé moyen. Il convient de proposer des mesures d'atténuations (voir chapitre 8) considérant que les opérations et la présence du LET pourront être perçus par les observateurs de la Route 137 situés à l'est du projet entre autre, en raison du déboisement.

#### **7.3.10 Phase d'exploitation – Recouvrement final et ensemencement**

L'impact du recouvrement final aura la même importance que la présence du LES bien que la revégétalisation de ce site contribuera à son intégration au paysage. La présence de zone tampon et du recouvrement final modifiera les composantes visuelles pour l'unité de paysage 5 (Route 137 et ses résidents) par la perte partielle du point de vue sur le Mont Yamaska et la fermeture du champ visuel des observateurs. Cet impact compte tenu de l'intensité moyenne de son étendue locale et de sa durée permanente est considéré moyen. Il n'y a pas de mesure d'atténuation pour la perte de cette composante du paysage.